



URPS

Masseurs Kinésithérapeutes
Grand Est

URPS

**Masseurs-
Kinésithérapeutes**

153, rue André Bisiaux

54 320 MAXÉVILLE

secretariat@urpsmk.fr
recueil@urpsmk.fr

www.urpsmk.fr



www.facebook.com/URPSMKGE/

Bulletin d'information de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes du GRAND-EST

Chers consœurs et confrères,

L'année 2019 déjà bien entamée a été riche en dossiers à traiter. Bien que communiquant régulièrement grâce à nos envois sur notre site et notre compte Facebook, nous vous adressons un nouveau numéro de notre bulletin d'information papier.

• **Le nouveau zonage** de notre profession a été signé et publié par Monsieur **Lannelongue, Directeur Général** de notre **ARS** au début de cette année.

Ce zonage ne satisfait ni l'ARS ni notre profession mais il a fallu s'en tenir à la méthodologie nationale qui prenait en compte la population de 2012 et le nombre des praticiens en 2016.

La région du Grand Est étant la seule région de France à avoir quatre frontières avec pour trois d'entre elles de nombreux instituts de formation nous envoyant plusieurs promotions par an, notre zonage ne pouvait refléter la réalité de terrain fin 2018, début 2019.

Décision a été prise avec l'ARS de faire remonter cette problématique au National et de refaire un point de situation chaque année en tenant compte de notre spécificité régionale.

• **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**

Prise en charge spécifique du domicile.

Un autre problème a été soulevé lors de la mise en place du zonage, celui du manque de prise en charge des soins à domicile laissant ainsi nombre de personnes âgées ou fragiles sans soins contrairement aux directives de la future loi « **Ma Santé 2022** ».

Après un questionnaire envoyé aux kinésithérapeutes dans le but de cerner cette problématique, des travaux ont été menés avec l'ARS afin d'obtenir une **incitation financière** à travers un CPOM.

Une **phase d'expérimentation** sera menée devant aboutir à un contrat pluriannuel sur **trois ans**.

• **ROR**

Après avoir rencontré bien de difficultés avec Pulsy (le promoteur mandaté par l'ARS), ce Répertoire Opérationnel des Ressources est enfin opérationnel.

Un article dans ce bulletin vous donnera plus d'informations.

• **Prescri'Mouv et Sport Santé**

Continuant à défendre la place primordiale du Masseur-Kinésithérapeute dans le **Sport Santé** et constatant que les structures en place se tournent de plus en plus vers nous par manque de personnes suffisamment formées pour effectuer les bilans médico-sportifs, nous avons invité l'ensemble des structures adhérentes à **Prescri'mouv** à nous rencontrer.

Tout le monde est venu permettant de beaux échanges avec l'intention de mettre en place une **charte Kiné-APA** réinstaurant la véritable place du kinésithérapeute avec une bonne coopération dans le respect de chacun.

• **Continuité de KinéGarde :**

Le plan de **garde respiratoire pédiatrique** étant toujours une réussite évitant bien d'hospitalisations, le dossier sera à nouveau remis à l'ARS pour être reconduit.

Nos autres actions, et dossiers Interpro CPTS, Dossier HAD :

- Campagnes « **Réussir son installation en libéral** » en collaboration avec l'ARS, la Caisse de Maladie et l'Ordre.
- Visites dans les écoles allemandes.
- Rencontre tri-nationales et santé transfrontalière.
- Participation aux **Journées de Recherche** en kinésithérapie dans les différentes **IFMK**, et remise des prix des meilleurs mémoires.
- Partage de nos travaux lors de nos rencontres nationales des URPS MK, mutualisation afin de faire remonter (HAS, Collège de la Masso-Kinésithérapie).

Vous souhaitant une agréable lecture, croyez en nos salutations dévouées.

DANS CE BULLETIN

- Congrès National des URPS.....P. 2-3
- Kinégarde, Mois Sans TabacP. 4
- Prix des mémoires 2019.....P. 5
- KinéDom.....P. 6-7
- RORP. 8
- Rappel TVA.....P. 9
- Réunion jeunes installésP. 9
- Nouveau zonageP. 10
- Enquête APAP. 11

**Réunion des jeunes
installés à Strasbourg**

1^{er} octobre 2019






Article page 9

Inscription : 09 72 62 68 87

Gérard THOMAS
Président de l'URPS MK Grand Est

L'URPS MK Grand-Est présente au Congrès National des URPS MK à Montpellier.

La deuxième édition du Congrès InterURPS des MK s'est déroulée à Montpellier les 18 et 19 avril 2019.
Durant ces deux jours, chaque région a pu présenter ses projets dont voici les grands axes :

<p>Auvergne Rhône-Alpes</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de santé publique sur le dépistage en milieu scolaire. • Projet expérimental de soutien à domicile : gros problème de santé publique avec des populations fragiles non soignées, mis en place d'une équipe mobile de 5 à 6 MK venant soutenir les collègues sur un rayon de 20 à 40 kilomètres autour de Montluçon. Leur présence est un soutien aux usagers, aux MK installés mais aussi aux communes et Com-Com qui bien souvent proposent un logement. • Dossiers CPTS : La Loi « Ma Santé » les mets en place avec ou sans nous, il vaut mieux prendre en main et guider les MK en identifiant les porteurs de projets puis les accompagner dans leurs projets de CPTS
<p>Bourgogne Franche Comté</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Sport Santé : partenaire du réseau Sport Santé Bourgogne Franche Comté, l'URPS a mis en place une formation spécifique pour les MK en fixant les règles sur la limite des compétences des APA qui n'ont pas droit au thérapeutique. Formation aux gestes de secours. • Commissions "Prescriptions": envoi à plus de 4400 médecins, à l'ensemble des MK et aux établissements de soins d'une plaquette expliquant la bonne rédaction d'une prescription médicale. • Intégration des MK Libéraux dans le ROR. Difficultés technique à intégrer les MK dans le Répertoire Opérationnel des Ressources.
<p>Bretagne</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Plate Plateforme régionale des gardes respiratoires avec extension au dépistage de la BPCO avec un projet innovant sur la base d'un article 51 permettant une aide de l'ARS. <p>ART 51-Structuration des soins en PTA. Toucher l'ensemble de la population pour les soins en pneumologie les jours fériés weekend (Bronchiolite, BPCO, etc...) MK de garde avec 250,00 / weekend +100€uros / jour de permanence.</p> <p>CPTS avec un chargé de mission spécialement missionné sur ce dossier.</p>
<p>Nouvelle Aquitaine</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • L'apnée du sommeil de l'enfant : ISIDORT Prévention-Dépistage du SAHOS de l'enfant. Un dossier en pluridisciplinarité avec l'ensemble des URPS Nouvelle Aquitaine. Commencer par un dépistage en cabinet et établissements puis étendre dans les écoles en commençant par 3 ou 4 écoles. • Aide dermatologues : signalement et prévention cancer de la peau. Une fois « Ma Santé2002 » en place ces actes de prévention pourront être pris en charge. • Instaurer un « Kiné du travail » au sein des entreprises (à l'instar des médecins du travail) • CPTS et exercices coordonnés.
<p>Grand-Est</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescri'Mouv et charte MK-APA : reconnaissance du MK dans le sport Santé et charte de bonne pratique. Les Hauts de France, les Pays de Loire et la Bourgogne Franche Comté sont intéressés à échanger avec nous. • Réussir son installation en libéral : notre action fut très remarquée et les autres URPS ne se rendaient pas compte de notre spécificité avec quatre frontières. Mr Lemerle (Pays de Loire) est très intéressé par la cartographie des écoles allemandes et autres. • CPOM déplacement à domicile. Nous sommes avec l'ARA la deuxième URPS à vouloir traiter ce problème. Une coopération avec l'auvergne Rhône Alpes est prévue afin de perfectionner nos dossiers. • Dossier « bonne prescription des médecins »

<p>Normandie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> S'ouvrir à des actes peu pratiqués en sortant du fonctionnement habituel de la kiné de ville. Exemple : kinésithérapie maxillo-faciale avec des dentistes et les stomatologues, soirées BPCO avec des pneumologues.
<p>Ile de France</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Etude des besoins : Entretien avec les MK, les médecins et les patients sur les besoins en Ile de France. Kiné GO : Auto-évaluation des lieux de stages et de la formation des tuteurs de stage. Evaluation des compétences du maître de stage qui joue son rôle face à un étudiant volontaire. ROR : Améliorer l'ergonomie du ROR, travailler sur l'inter opérabilité de l'offre MK en inter région. Par contre la personne qui a créé le ROR n'a aucune logique, beaucoup trop compliqué !!!
<p>Hauts de France</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Sport Santé avec une application permettant de suivre la prise en charge Sport Santé par le MK. Le médecin prescrit au MK puis coordination avec le MK pour le suivi régulier de la prise en charge avec une application numérique d'observance. Dos et interventions dans les écoles, surcharge pondérale.
<p>Pays de Loire</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Chargée de mission partagée en Interpro. Ubérisation de la profession : Numériser un maximum, application de la santé en interopérabilité Appli « Dé-Chute » : Dénutrition et chutes. Reprise du Modèle Prescri'Mouv Grand Est. Formation organisées selon les besoins du PRS. Soirées violence : Patient violent chez le MK
<p>Paca</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Orienter la permanence des soins nourrissons vers une permanence respiratoire adultes et enfants. Projet RACT : Actions de formation de certaines prises en charge et certains actes. Les protocoles de prises en charge MK sont différents selon les chirurgiens. Organiser des formations en inter opérabilité avec le chirurgien. Prévention, stages et formations sur les lieux de travail.
<p>Occitanie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention en milieu scolaire : Dépister et sensibiliser les primaires aux troubles rachidiens et de l'obésité. Expliquer les troubles, mener un programme de prévention primaire. Questionnaire enfants (âge, petit déjeuner, sommeil, écran...) Test mesure : taille, poids, IMC, poids du cartable, distance doigt-sol,... Essayer de monter un COPIL inter URPS sur le sujet.



- Mise en place d'un outil national InterURPS : en classant nos dossiers par thèmes afin de pouvoir y travailler tous ensemble, transmettre et construire ensemble un sujet donné pour le remonter au national (CNAM, Ministères, ...)
- Permettre un discours fort face à l'ARS en démontrant que cela fonctionne déjà ailleurs.
- Organiser des rencontres nationales des chargées de missions afin de leurs montrer comment nous travaillons et ce que nous voulons.

Gérard THOMAS, Président

Toute l'équipe, membres du bureau et référents de chaque département, tient à vous remercier pour votre participation aux astreintes 2018-2019.

Grâce à vous, un nombre certain d'hospitalisations de nos petits bouts de chou a été évité !

Vous pouvez consulter les statistiques établies suite à vos gardes sur le site internet de l'urpsmk.fr dans la rubrique **Kinégarde**.

Cette année, sur **24** week-ends, vous étiez plus de **493** kinésithérapeutes à avoir participé à ces gardes, pour un total de **8 146** actes réalisés dans tout le Grand-Est !

KinéGarde ; depuis la dernière saison, est reconnue au sein d'une fédération nationale qui regroupe l'ensemble des réseaux bronchiolites existants, et va participer à une nouvelle étude **Bronkilib 3**.

D'autres régions nous ont contactés pour prendre modèle sur notre fonctionnement...

D'après « **Ma santé 2022** » les **ESP** et les **CPTS** se développent au sein du Grand-Est et KinéGarde aura toute sa légitimité dans les Soins Non Programmés et dans les actions de premiers recours où les MK devront figurer.

Cette année encore nous avons obtenu de l'ARS le financement pour la saison 2019-2020 !

Vous souhaitez participer aux gardes, contactez notre secrétariat :

recueil@urpsmk.fr ou au **09 72 62 68 87**

Bien confraternellement.

Corinne FRICHE

Présidente KinéGarde Respiratoire Grand-Est



Le Moi(s) Sans Tabac

Mois Sans Tabac 2019 : Les masseurs-kinésithérapeutes du Grand Est s'engagent !!

La région Grand Est compte 1,2 millions de fumeurs quotidiens âgés de 18 à 75 ans.

Il s'agit du 4^{ème} rang des régions de France où le tabagisme est le plus fréquent .

Fin 2019, au plus tard début 2020 des formations en E-Learning vous seront proposées gratuitement !

Le Mois Sans Tabac 2019, ça se prépare !

Dès octobre 2019, la campagne « Mois Sans Tabac » sera très largement relayée au niveau Grand Est. Une occasion supplémentaire pour parler du tabac avec les patients que vous rencontrez ! En 2019, la thématique prioritaire en Grand Est est la périnatalité : futurs parents, femmes enceintes, nourrissons, jeunes grands-parents... que ce soit à l'occasion de la rééducation périnéale, lors d'un suivi pour la bronchiolite d'un nourrisson ou même le suivi d'un patient BPCO, cela peut être le bon moment pour aborder la question du tabac!

L'objectif : après 100 % des maternités du GE engagées, 100 % des MK avec une affiche dans leur cabinet et au moins un kit distribué !



Concrètement, en tant que professionnel, comment pouvez-vous vous engager ?

Des outils sont à votre disposition : mettre en place une affiche dans votre cabinet, distribuer des **kits d'aide à l'arrêt** « Mois Sans Tabac », orienter vos patients vers www.tabac-info-service.fr, sont autant d'actions que vous pouvez mettre en œuvre.

Affiche et infos sur le site <http://www.urpsmk.fr/accueil.html>

Désormais, de nombreux traitements de substitution nicotinique sont remboursables par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge permet à tous de bénéficier des traitements de substitution, sans avance de frais systématique et pour une durée adaptée à la dépendance. En tant que masseurs-kinésithérapeutes, vous êtes habilités à prescrire des TSN à vos patients.

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/medicaments-vaccins-dispositifs-medicaux/prise-charge-substituts-nicotiniques>

30 jours sans tabac, c'est 5 fois plus de chances d'arrêter définitivement !

L'URPS était présente pour la troisième année consécutive à la journée de recherche en kinésithérapie de Nancy, durant laquelle elle remet les prix des trois meilleurs mémoires étudiants.

Les prix ont été remis par **Gérard THOMAS**, Président de l'URPS en présence de **Pascal GOUILLY**, Directeur de l'IFMK de Nancy.

« **La qualité et le niveau de recherche de leurs travaux de mémoires ne peuvent que nous conforter dans l'avenir de notre profession** ».

- Le premier prix a été remis à **Victorien DIDIER** qui a réalisé un mémoire sur le thème : « *Implication des kinésithérapeutes libéraux au sein du dispositif de prescription d'activités physiques adaptées : une enquête dans le Grand-Est* ».
- Le second prix a été attribué à **Julien DROUOT** pour son mémoire sur le thème : « *Étude comparative des qualités proprioceptives de la cheville des sédentaires, des coureurs macadam/piste et des trailers, objectivée par le SEB EST modifié* ».
- Le troisième prix a été attribué à **Sophie PETITFOUR** pour le travail intitulé : « *Apport de l'échographie dans le syndrome fémoro-patellaire : Évaluation quantitative de la position patellaire en charge avec adduction de hanche chez le sujet asymptomatique* ».



Vous pouvez retrouver les mémoires ainsi que certaines des conférences, en ligne sur le site de l'IFMK de Nancy.

L'URPS était également présente pour la première fois le 28 juin 2019 à l'IFMK de Strasbourg. En partenariat avec les HUS de Strasbourg, notre Vice-Président **Ludovic BRAYE** a remis les trois prix suivants :

- Le premier prix a été remis à **Hélène POLLET** qui a réalisé un mémoire sur : « *Protocole KINÉ PRÉOP Étude pilote sur la pré-habilitation pulmonaire libérale dans le cadre de la chirurgie thoracique pulmonaire oncologique* ».
- Le second prix a été attribué à Monsieur **Alexis WURTZ** pour son mémoire sur le thème : « *Neurophysiologie de la douleur : État des lieux des connaissances et évolution de celles-ci à un an. Enquête auprès des masseurs-kinésithérapeutes francophones* ».
- Le troisième prix a été décerné à **Vincent ROUTHIEAU** pour son travail intitulé : « *Fragilité chez la personne âgée à domicile : repérage et prise en charge (aspect relationnel) par les kinésithérapeutes libéraux, une étude qualitative* ».



Le **CPOM** est un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui est signé par l'ARS et le ministère de la santé d'une part et d'autre part l'URPS MK GE selon l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles en fonction de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, en fonction de la loi du 2 janvier 2002, et entrant dans le plan santé de 2022.



Le **CPOM** 2019-2023 est constitué d'un **socle contractuel** qui comporte des clauses générales du contrat, accompagnés d'annexes dans lesquelles figurent les engagements réciproques et les obligations des partenaires.

L'URPS MK Grand-Est négocie avec l'ARS un CPOM dont le sujet est **« la facilitation des soins effectués à domicile »**. En effet, dans le cadre du projet de loi de la santé, l'état veut favoriser l'indépendance et l'autonomie à domicile pour des raisons économiques et de respect des personnes.

Force est de constater que les MK, au vu de **l'enquête** menée par l'URPS MK GE, sont peu enclins à effectuer ce type de soin.

Les freins au développement des soins à domicile pour les Masseurs Kinésithérapeutes sont les suivants :

Le manque de temps apparaît en premier lieu à plus de 33% des réponses (cela intègre le temps de déplacement, problèmes de stationnement...).

La rémunération arrive en deuxième ainsi que le coût du déplacement, exemple de retour : *« si tu travailles pour laisser ta consultation sur la route, reste chez toi »*.

Puis le **manque de masseurs kinésithérapeutes**, l'abus de certains patients.

38 % des professionnels ont connaissance d'une liste d'attente pour les patients à domicile dans leur secteur.

L'URPS MK négocie avec l'ARS un contrat afin de remédier à la non-prise en charge par les MK, des soins à domicile.

Retrouver l'ensemble des résultats de l'enquête sur notre site.

Conjointement avec l'ARS, l'URPS MK négocie un forfait financier pour favoriser ce type de prise en charge. Deux temps sont à prévoir :

1. Un test sur environ 14 mois
2. Une mise en action pour l'ensemble des MK du Grand Est. Cela représente un coût non négligeable de la part de l'ARS.

Hubert JUPIN , secrétaire

LE CPOM SE DÉROULERA EN PLUSIEURS PHASES

Phase 1 :

LE TEST : DES QUESTIONS !

- Comment choisir les MK participant à ce test ? Le souhait est que les trois anciennes régions sont intégrées à ce test ?
- Les réponses que les MK, qui ont fait l'effort de participer à l'enquête menée par l'URPS MK GE soient prioritaires ; cependant tous ne feront pas partie de ce test pour des raisons de validité du test et son coût financier.
- Le souhait de l'ARS est que toutes les composantes territoriales fassent partie du test : CPTS, ruralité, ville, en fonction du zonage, même si celui-ci à bien des égards n'est que très peu satisfaisant, agglomération, canton, Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne...
- **Un choix sera donc fait dans un premier temps.**
- Un autre souhait est le type de patients entrant dans le cadre de ce CPOM. L'URPS MK a donc soutenu le fait de ne pas discriminer les patients participants. Cependant les patients doivent être réellement en besoin de soin à domicile et non pas pour convenance personnelle.

Phase 1bis :

LE TEST : SON EVOLUTION

Qui dit test, dit nécessairement **évaluation**.

L'ARS ne peut financer un projet sans évaluation de la pratique et l'intérêt de la démarche. Il est décidé de faire appel à une entreprise choisie conjointement par l'ARS et l'URPS MK, spécialisée dans l'évaluation de ce type de démarche (septembre 2019).

Avant cela, il nous faut constituer un **cahier des charges d'évaluation** afin que celle-ci corresponde le mieux à l'attente des besoins en santé publique. (août 2019)

Cette évaluation peut prendre comme exemple **KINEGARDE**. Pour rester dans le même contexte, l'URPS MK propose l'icône « **KINEDOM** »

Phase 2 :

L'ASPECT FINANCIER

Ce coût est particulièrement important pour l'ARS. Selon les estimations environ **750 000 euros**.

A cela s'ajoutent les frais de communication des MK, les frais de secrétariat (un poste d'environ $\frac{3}{4}$ de temps.), les frais d'évaluation.

Chaque MK qui participera percevra environ **500 euros**.

Nous sommes conscients de l'apport relatif de cette somme mais il est important que la profession s'engage et fasse preuve d'une image de professionnels responsables

Phase 3 :

LA MISE EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DU GRAND-EST

Cette phase doit débuter à l'issue de l'évaluation **scientifiquement** menée.

Elle doit permettre à moyen terme de pérenniser une **augmentation conventionnelle** avec la Sécurité Sociale sur des preuves et des bases indépendantes.

Cela ne pourra s'effectuer qu'avec toute la profession et chaque MK.

Chaque MK a un rôle primordial dans ce contrat.

La profession doit assumer ses responsabilités.

L'URPS MK s'engage aux côtés des MK en prenant sa part de responsabilité.

Hubert JUPIN, secrétaire

Sœur Anne, ne vois-tu rien venir !!!!!!!

R.O.R.

Répertoire Opérationnel des Ressources



ROR
Répertoire
des Ressc

RAPPEL :

Le **ROR** est un **annuaire** qui permet de **référencer** les **Masseurs Kinésithérapeutes libéraux**, en fonction de leurs compétences, leurs disponibilités, leurs spécificités ou expertises.

A VOUS DE VOUS INSCRIRE !

FONCTIONNEMENT :

Renseignements administratifs

Ils seront au maximum déjà mis en place.
L'ensemble de votre fonctionnement propre vous sera dès lors accessible.

Renseignements professionnels personnels à intégrer

Vous pourrez y joindre vos expertises, vos disponibilités (exemple pour les soins effectués à domiciles, pour vos spécificités ou non ... etc.)

Il sera de votre responsabilité d'y mettre en place vos données, formations, ou autres.

Votre première connexion au ROR :

1. www.pulsy.fr
2. Accès professionnels
3. Carte CPS
4. Démarrer la lecture
5. OK
6. Code PIN CPS

OBJECTIF

Un annuaire créé par des professionnels de santé pour les professionnels de santé !

Il a pour objectif premier, de permettre à tout professionnel de santé de trouver un M.K. qui puisse prendre en charge un patient.



Tél. PULSY :

03 87 97 13 70

Tél. URPSMK :

03 83 58 47 57



E- mail technique :

christophe.pompey@pulsy.fr

E-mail administratif :

secretariat@urpsmk.fr



Groupement Régional d'Appui
au Développement de la e-santé
GRAND EST



Réunions des jeunes installés et visites dans les écoles allemandes

Initié fin 2017 à l'initiative de la CPAM et de notre URPS, nous continuons à organiser des **réunions sur le parcours d'installation** des Masseurs-Kinésithérapeutes nouvellement diplômés avec la participation conjointe de l'URPS, de l'ARS, de la CPAM et de l'Ordre.

La prochaine réunion aura lieu le **mardi 1^{er} octobre 2019 à 13h00 à Strasbourg**, et informera nos nouveaux confrères sur différents thèmes tels que l'actualité de l'Assurance Maladie, les cotations, la formation professionnelle, la comptabilité, les affichages obligatoires, les normes d'accessibilité, ...

Inscriptions : secretariat@urpsmk.fr - 09 72 62 68 87

Des visites s'effectuent également dans des écoles allemandes, la prochaine ayant lieu le 10 juillet 2019 à BADEN - BADEN.

Le nouveau zonage

Le nouveau zonage de notre profession a été signé et publié par Monsieur **Lannelongue, Directeur Général** de notre **ARS** au début de cette année.

Ce zonage ne satisfait ni l'ARS, ni notre profession mais il a fallu s'en tenir à la **méthodologie nationale**, qui prenait en compte la population de 2012 et le nombre des praticiens en 2016.

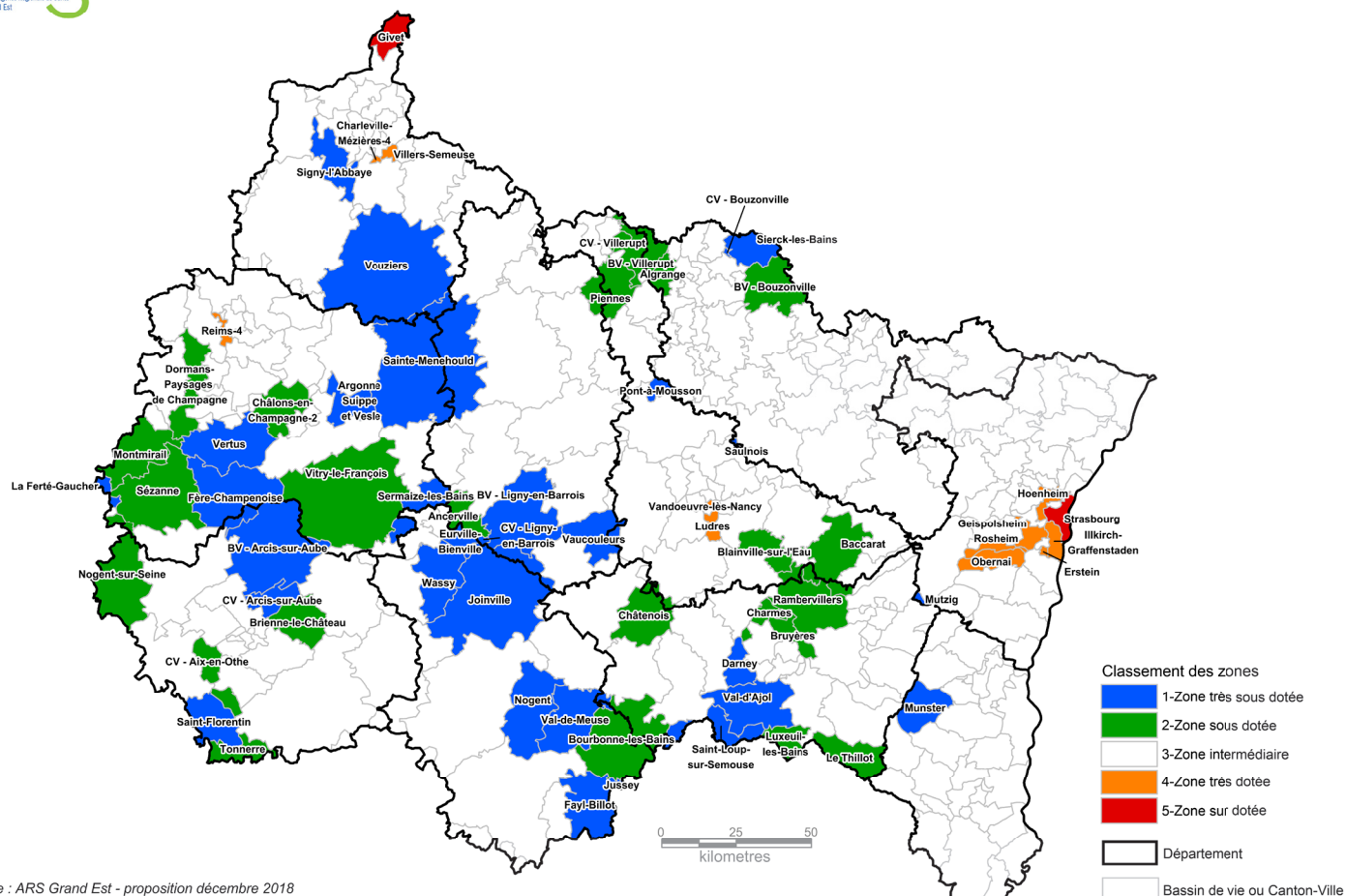
Nous vous incitons, vous MK, à nous faire remonter les **problèmes locaux** que vous rencontrez concernant le zonage. Cela nous permettra de revoir annuellement ces zones, comme s'y était engagée l'ARS.

La région du Grand- Est étant la seule région de France à avoir quatre frontières avec pour trois d'entre elles de nombreux instituts de formation, nous envoyant plusieurs promotions par an, notre zonage ne pouvait refléter la réalité de terrain fin 2018, début 2019.

La décision a été prise avec l'ARS de faire remonter cette problématique au niveau National.



Zonage masseurs-kinésithérapeutes - décembre 2018



Source : ARS Grand Est - proposition décembre 2018

Gérard THOMAS, Président

Enquête APA

enquête menée par Monsieur DIDIER Victorien dans le cadre de son mémoire.

Permettez-moi de remercier tous les participants à l'enquête et de son initiateur, monsieur DIDIER Victorien.

« L'implication des MK libéraux dans le Grand Est pour l'Activité Physique Adaptée »

L'**A.P.A** (Activité Physique Adaptée) est réservée aux patients atteints de maladie chronique et en ALD. Elle a pour but d'**améliorer l'état de ces patients** tant sur le plan physique que sur l'aspect cognitif lié à la maladie chronique. Elle permet selon de nombreuses études la **limitation des risques de récurrence** ou même éviter voire limiter certaines pathologies.

Plusieurs intervenants professionnels peuvent être partenaires de l'APA : Enseignant APA-S, également les MK, en fonction des limitations fonctionnelles.

Si celles-ci sont sévères, elles ne sont du ressort que des MK. Les MK sont habilités à effectuer des bilans pour ce type d'activité.

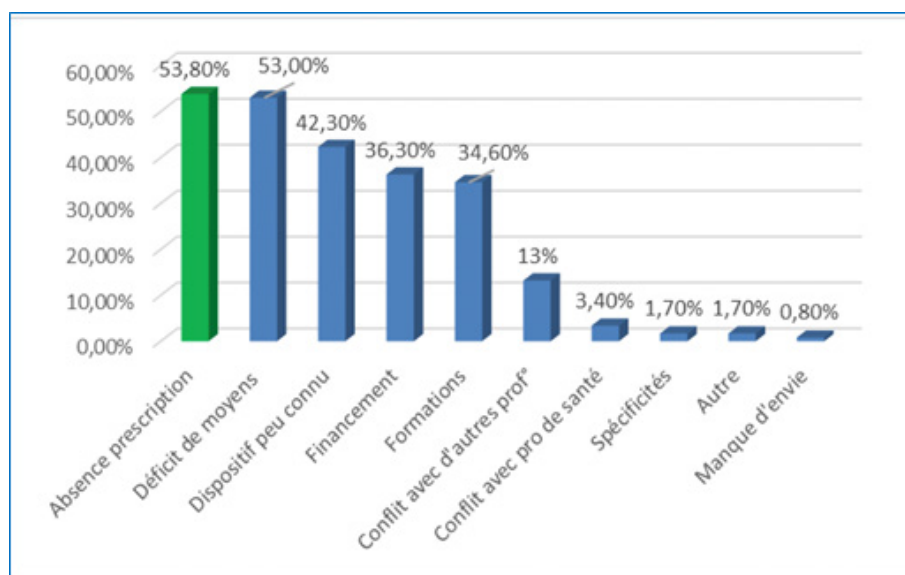
La dispensation de L'APA quant à elle peut s'effectuer par les mêmes professionnels ainsi que des coachs sportifs !

Il se pose donc la question de la formation...

Les MK sont particulièrement attentifs à l'aspect santé et d'éducation physique de par leur formation.

Sur **5422 MK** recensés en septembre 2018 dans la région Grand Est, 2500 ont été sollicités par mail pour répondre à un questionnaire simple, anonyme et rapide. Nous avons obtenu **355 réponses, soit 14% de la population ciblée.**

Les freins pour s'investir dans l'APA



Investir dans les domaines de la prévention, les domaines de l'éducation thérapeutique et les activités **hors conventionnel** doivent devenir une réalité de terrain pour tous les MK ; sinon d'autres s'en chargeront comme c'est le cas dans certains hôpitaux.

Au-delà de ce problème il se pose la question de l'**information** des MK pour faire avancer la profession. C'est pourquoi par l'intermédiaire du nouveau **site** et de la **newsletter** mensuelle, nous souhaitons vous faire participer régulièrement à des enquêtes propres à notre profession.

Votre avis nous intéresse !

Hubert JUPIN, secrétaire

LA BONNE PRESCRIPTION MÉDICALE EN KINÉSITHÉRAPIE !

Constatant que trop souvent le médecin prescripteur ne connaît pas suffisamment notre nomenclature, et rédige ainsi des prescriptions pouvant entraîner des contestations par les Caisses, l'URPS MK a décidé de s'ouvrir aux médecins en créant une plaquette explicative de bonnes pratiques qui leurs sera distribuée par l'intermédiaire de l'URPS des Médecins Libéraux.



Consultez notre
« **Rapport d'Activité 2018** »
En ligne sur le site : www.urpsmk.fr
Dans la rubrique : « **Qui sommes-nous** »



L'URPS MK sera présente au salon

Réeduca 2019

Vous êtes invités à nous y rejoindre !

Le programme complet :

www.salonreduca.com



Arrivée d'une nouvelle secrétaire !

Avec le renouvellement cette année encore de **KinéGarde** et la mise en place de notre nouveau CPOM **KinéDom** à gérer, nous accueillons dès ce premier septembre Madame Charline PERRIN dans nos locaux !

Une embauche dans un premier temps de 6 mois, qui pourra selon la charge de travail être reconduit.

Nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue !

Gérard THOMAS

L'URPS MK vous informe !

Vous souhaitez recevoir nos Newsletters ? Contactez-nous par mail ou par téléphone.

L'URPS MK Grand-Est et l'Association KinéGarde

153, rue André Bisiaux 54320 Maxéville – 09 72 62 68 87

secretariat@urpsmk.fr – recueil@urpsmk.fr

Suivre notre actualité : www.urpsmk.fr

